

## CALVAIRE DE MANOIR

Implanté dans l'agglomération, au carrefour des deux routes départementales, celle de Gesté à Saint-Philbert et l'autre de Villedieu à Beaupréau, elle était déjà signalée dans le terrier de 1448.

Elle fut érigée à l'occasion d'une mission paroissiale en 1892 et elle remplaça une ancienne croix en bois qui avait été cassée lors d'une tempête. Elle fut refaite en ciment vers 1950.



La paroisse en assure l'entretien. C'était le curé Moron qui était curé de la paroisse de Villedieu au moment de l'érection de ce calvaire. C'était le point de départ de la procession de la Fête-Dieu et celui du pèlerinage au sanctuaire de Saint-Joseph du Chêne, chaque année le dimanche suivant le 24 août, date anniversaire de la bénédiction de la chapelle en 1856. C'était aussi jadis le lieu de départ des processions des Rogations.

## CROIX DU GRAO

Érigée en 1920, par la famille Griffon, de la ferme « Le Grao », en reconnaissance pour le retour de la guerre 1914-1918, de leurs quatre garçons qui étaient sains et saufs. L'entretien en était assuré par les descendants de la famille Griffon, habitant le Grao.

Depuis 2006, la commune en est propriétaire et s'en occupe dorénavant.

Cette croix se trouve à l'intersection des rues de l'Herbaudière et du petit manoir.

Le curé de la paroisse de la Blouère à l'époque était l'abbé Audfray.



## CROIX DU LANDREAU

Implantée en bordure du chemin de la ferme du Landreau, à l'entrée de la zone industrielle et la voie départementale 762, elle fut érigée en 1932, à l'occasion d'une mission paroissiale. Elle vient d'être acquise par la commune en 2006.

L'entretien est assuré par les employés communaux.

Le curé de la paroisse de Villedieu à l'époque était l'abbé Cerqueux.





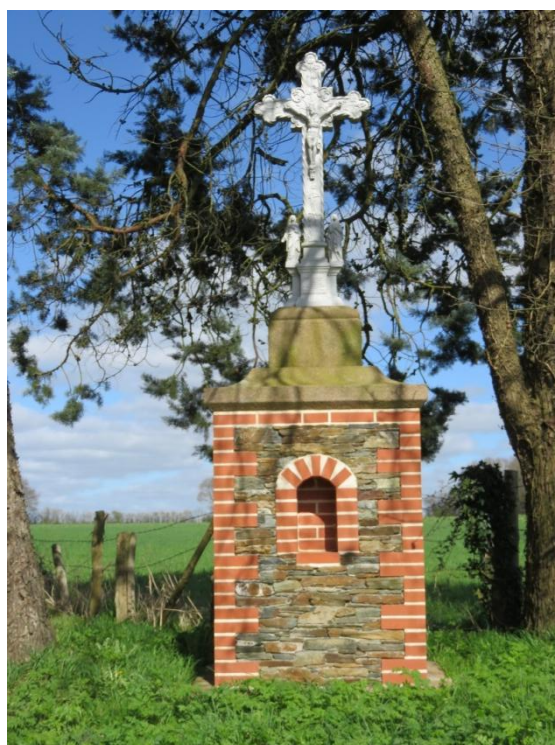
## CROIX DE LA BRANDELIERE

Implantée lors d'une mission en 1901 à l'entrée du chemin menant au village de Chêne Courbet et de la route qui mène à Villeneuve.

Cette croix est métallique, et sur le socle en granit et en briques, ont été apposées des plaques, sur lesquelles figurent les inscriptions :

*5 Pater et 5 Ave  
300 jours d'indulgence  
2 février-3 mai-14 septembre  
Indulgences plénières*

Le curé de l'époque était l'abbé Moron



## CROIX DU CIMETIERE DE LA BLOUERE



La plus ancienne croix qui soit encore dans le cimetière est inscrite à l'inventaire des monuments historiques ; elle est datée du XV<sup>e</sup> siècle ; elle est en granit gris.

La deuxième croix, plus haute en ciment, fut implantée à l'occasion d'une mission paroissiale en 1955, en remplacement d'une croix antique en bois ; elle est érigée en haut des marches qui sont devant l'if énorme.

Le curé de la paroisse de la Blouère de cette époque était l'abbé Brochard

## CROIX DU CIMETIERE DE VILLEDIEU

Cette croix se situe au centre du cimetière, elle est en granit sur laquelle ne figure aucune inscription. C'est sans doute à droite de celle-ci que fut inhumé Jean-Baptiste Dreux.

Elle daterait de l'origine du cimetière, mais ce n'est pas sûr : elle paraît en effet plus vieille que 1888, date de la création du cimetière.

Un deuxième calvaire se trouvait devant le portail qui s'ouvre sur la rue du stade. Elle est tombée lors d'une tempête, et fut supprimée ; elle pouvait dater de 1888.



## Croix de la Brunelière



Implantée lors d'une mission paroissiale en 1887, sur un terrain dénommé « L'ouche de la Croix ». Outre l'année de 1887, sont inscrits également ces trois mots « O CRUX AVE ». Le curé de la paroisse de Villedieu à l'époque était l'abbé Rabin.

L'entretien est assuré par le fermier locataire du terrain, monsieur René Bretaudeau.



## STATUE DU CHRIST-ROI « ancienne Croix Roulet

Situé dans l'agglomération, en bordure du Chemin départemental 246, elle a été érigée à la place d'une croix qui s'appelait la « Croix Roulet », par la famille Rousseau-Supiot, industriel en chaussures, sur un terrain qui leur appartenait.

Les enfants Rousseau ne se souviennent pas pour quel motifs cette statue a été érigée par leur parents. Peut-être en reconnaissance de la fin de la guerre 1939-1945 ?

Elle est considérée comme propriété de la commune qui en assure l'entretien.

